



ALPHA ET OMEGA

Développeur de capital humain depuis 1993

Construire son projet professionnel grâce au Bilan de compétences présentiel ou à distance



QU'EST-CE QU'UN BILAN DE COMPETENCES ?

Le bilan de compétences entre dans le champ de la formation professionnelle continue comme une action permettant aux travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles, ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations.

Il aboutit à la **définition d'un projet professionnel réaliste et adapté au marché de l'emploi** ; le cas échéant, d'un projet de formation ou de V.A.E. (Validation des Acquis de l'Expérience).

DANS QUELLES SITUATIONS ?

Un bilan de compétences peut vous aider si vous vous trouvez dans l'une des situations suivantes :

- Vous n'êtes pas ou plus heureux au travail.
- Vous souhaitez réfléchir à une nouvelle orientation professionnelle.
- Vous vous trouvez dans une période de changement tant personnel que professionnel et vous avez besoin d'un regard extérieur pour avancer.
- Vous ne pouvez ou ne voulez pas évoluer dans la même structure.
- Vous souhaitez acquérir des diplômes, suivre une formation, changer de métier, mais vous avez le sentiment de vous disperser et ne savez pas par où commencer vos recherches.
- Vous avez le sentiment que ce que vous avez appris est lié à votre employeur et doutez de sa pertinence chez un autre employeur ou dans un autre contexte.
- Vous ne savez pas ce que vous "valez" sur le marché du travail.

QUAND FAIRE UN BILAN DE COMPETENCES ?

Un bilan de compétences peut être réalisé

- Pendant le temps de travail, avec accord de l'employeur.
- En dehors du temps de travail, le soir ou le week-end, sans en informer l'employeur.

QUELLES SONT LES ETAPES DU BILAN DE COMPETENCES ?

Avant le bilan

Un bilan de compétences dure de 2 à 3 mois. Avant le début de la prestation, le futur bénéficiaire est accueilli par le consultant d'ALPHA ET OMEGA qui présente le centre, le cadre légal, les objectifs, le déroulement, la durée et les outils du bilan.

Une phase préliminaire

Le bilan débute par une analyse des besoins et des attentes du bénéficiaire. Celui-ci obtient une information précise sur les méthodes et techniques mises en œuvre et valide son engagement dans la démarche du bilan.

Une phase d'investigation

Elle met en évidence le parcours personnel et professionnel du bénéficiaire, son profil de personnalité et ses aspirations. Avec l'aide méthodologique et l'accompagnement du consultant, le bénéficiaire analyse ses

compétences professionnelles et personnelles ainsi que ses objectifs, aptitudes et motivations. Durant cette phase il construit son projet professionnel principal **et** un projet alternatif, tous les deux réalistes et conformes aux aspirations du bénéficiaire.

Une phase de conclusion

Le bilan se termine par la validation du projet professionnel (objectifs, étapes, plan d'action) et par la remise d'un document de synthèse.

Après le bilan

6 mois après la fin du bilan, le centre s'assure de la mise en œuvre du projet lors d'un entretien individuel de suivi et se tient à la disposition du bénéficiaire en cas de questions.

LE CADRE LEGAL DU BILAN DE COMPETENCES

ALPHA ET OMEGA se conforme au cadre légal et aux règles du bilan de compétences définies par le Code du travail :

« Le bilan de compétences ne peut être réalisé qu'avec le consentement du travailleur. »

« Les informations demandées au bénéficiaire du bilan de compétences doivent présenter un lien direct et nécessaire avec l'objet du bilan tel qu'il est défini à l'article R6322 du Code du travail. Le bénéficiaire est tenu d'y répondre de bonne foi. »

« La personne qui a bénéficié d'un bilan de compétences au sens de l'article R6322 est seule destinataire des résultats détaillés et d'un document de synthèse. Ils ne doivent être communiqués à un tiers qu'avec son accord. »

« Le refus d'un salarié de consentir à un bilan de compétences ne constitue ni une faute ni un motif de licenciement. »

« Un bilan de compétences ne peut être réalisé qu'après conclusion d'une convention tripartite entre le salarié bénéficiaire, l'organisme prestataire de bilans et soit l'organisme paritaire agréé au titre du congé individuel de formation lorsque le bilan est effectué dans le cadre du congé bilan de compétences, soit l'employeur lorsque le bilan de compétences est effectué au titre du plan de formation.

Ces conventions tripartites sont établies conformément à des conventions types définies par un arrêté du ministre, chargé de la formation professionnelle et rappelant aux signataires les principales obligations qui leur incombent respectivement. »

« Les organismes prestataires sont tenus d'utiliser, pour réaliser les bilans de compétences, des méthodes et des techniques fiables, mises en œuvre par des personnels qualifiés, dans le respect des dispositions de l'article R6322. »

« Tout organisme prestataire de bilan de compétences et qui exerce par ailleurs une ou plusieurs autres activités est tenu :

- De disposer au sein de son organisation d'une structure identifiée, exclusivement destinée à la réalisation de bilans de compétences et d'actions d'évaluation ou d'orientation en matière professionnelle ;*
- De suivre en comptabilité de façon distincte ces activités »*

« Les documents élaborés pour la réalisation d'un bilan de compétences sont aussitôt détruits par l'organisme prestataire, sauf demande écrite du bénéficiaire fondée sur la nécessité d'un suivi de sa situation ; dans cette hypothèse, ils ne pourront être gardés plus d'un an. »

LA DEONTOLOGIE DU BILAN DE COMPETENCES

Chaque individu étant unique et chaque situation nécessitant une réponse adaptée, **la bienveillance, la confidentialité, l'éthique et l'exigence** sont les bases de notre déontologie, partagée par tous nos consultants.

Le consentement du bénéficiaire

Nos consultants vérifient pendant l'entretien préalable qu'aucune contrainte n'est exercée sur vous pour réaliser cette prestation. Le bilan de compétences résulte d'une **décision libre** du bénéficiaire.

La confidentialité de la démarche

Nos consultants sont tenus au **secret professionnel**.

Nul autre que le bénéficiaire n'a accès au contenu du bilan, même lorsque celui-ci est réalisé pendant le temps de travail avec l'accord de l'employeur. Le bénéficiaire peut néanmoins s'être mis d'accord avec son employeur pour lui communiquer certaines informations.

Les résultats du bilan de compétences

Vous êtes **seul destinataire** des résultats détaillés et du document de synthèse remis à l'issue de la prestation. Vous pouvez, si vous le décidez, le transmettre à votre employeur.

Tous les documents relatifs au bilan sont détruits par nos soins lors de la dernière séance. Si vous en faites une demande écrite, nous pouvons les conserver pendant un an.

La relation de confiance

Nous apportons à chaque situation notre convivialité et notre simplicité de contact afin de vous faire progresser. Notre cabinet est donc à **visage humain** puisque chaque bénéficiaire dispose **d'un interlocuteur unique et privilégié**.

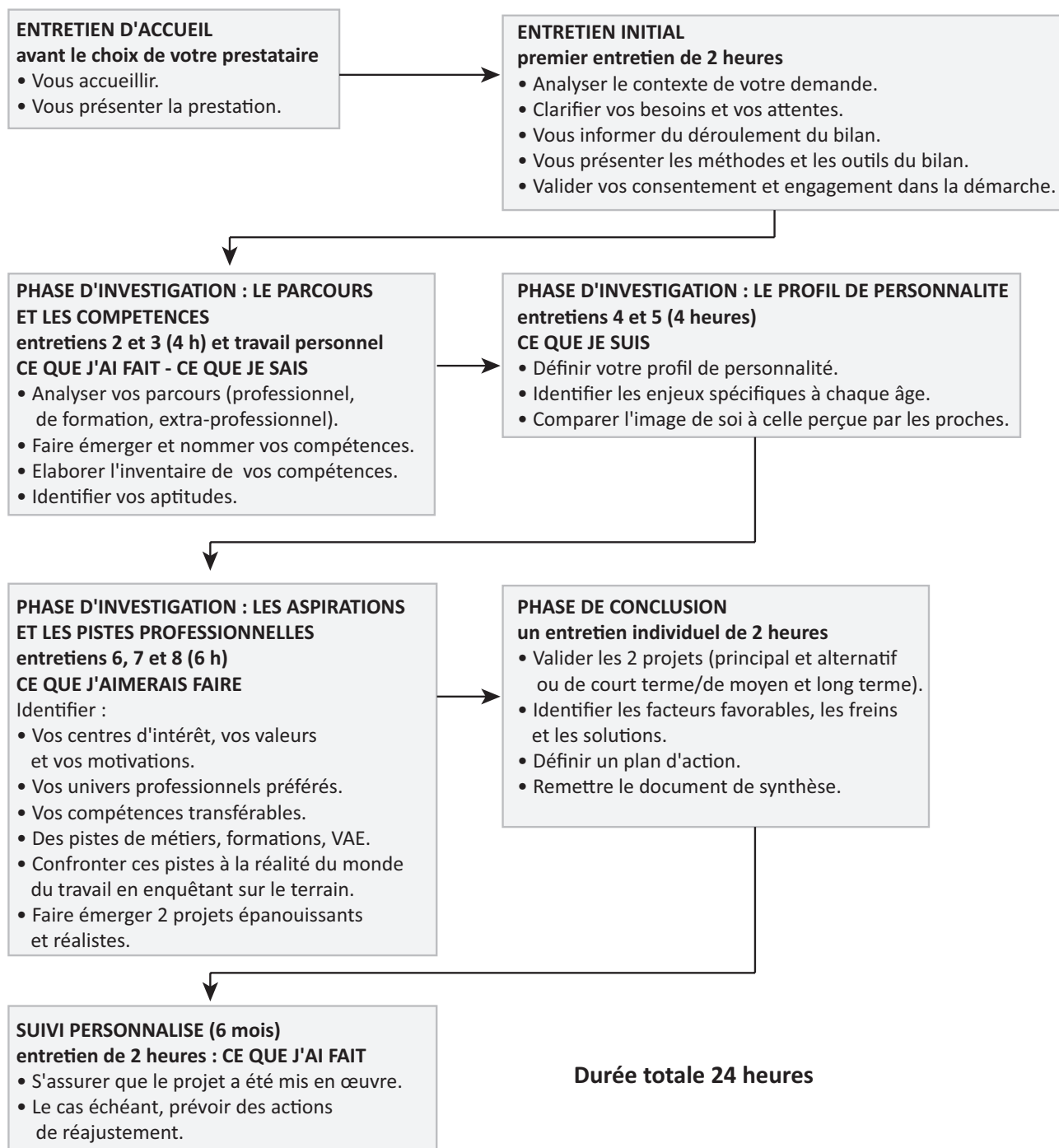
Nos consultants pratiquent une écoute bienveillante permettant une meilleure empathie, ce qui leur permet de **ne jamais vous juger**, dans quelque registre que ce soit : votre personnalité, vos valeurs, vos choix personnels ou professionnels, votre passé, ...

La satisfaction du bénéficiaire

Un bilan de compétences est pour nous le point de départ d'une relation qui s'inscrit dans la durée. Nous accueillons donc souvent d'anciens bénéficiaires ayant besoin de conseils ou d'un soutien, quelquefois longtemps après la fin de leur bilan. Cette aide ponctuelle est gratuite.

LE DEROULEMENT DU BILAN DE COMPETENCES, 10 entretiens en face à face

10 entretiens en face à face



Durée totale :
24 heures

OPTION : LE BILAN DE COMPETENCES A DISTANCE

Nos bénéficiaires de bilan peuvent se trouver dans l'une des situations suivantes :

- Leur métier les amène à se déplacer fréquemment, ce qui rend impossible un bilan de compétences "traditionnel", réalisé à 100 % en face à face.
- Ils ont prévu prochainement un ou plusieurs déplacements longs (plus de 3 semaines) qui risquent de "hacher" la prestation et de nuire à la dynamique du bilan de compétences.
- Leur activité, leur métier, de fréquents déplacements même courts, des horaires variables, des imprévus permanents et des urgences rendent impossible toute planification d'entretien de face à face, même sur une période de 2 ou 3 mois.
- Pour des raisons personnelles (handicap, accident du travail, congé maladie, congé maternité, congé parental, ...), il leur est impossible de se déplacer.
- Ils habitent un lieu isolé qui rend difficile une prestation de face à face : le temps de trajet serait alors démesurément long au regard de la durée d'un entretien de face à face (environ 2 heures).

LA SOLUTION

Ils peuvent réaliser tout ou partie de leur bilan **A DISTANCE**.

Il est souhaitable qu'au moins deux séances aient lieu en face à face, si cela est possible.

Ils bénéficient d'un accompagnement professionnel réalisé par des consultants du Cabinet ALPHA ET OMEGA.

Les bénéficiaires se connectent sur un espace sécurisé : <http://alphaetomega.webex.com>

Ils se voient attribuer un **nom d'utilisateur** et un **mot de passe**.

Ils ont un contact visuel avec le (la) consultant(e) qui les accompagne.

La réalisation d'un bilan de compétences à distance leur donne accès :

- A tous nos outils, qui sont identiques à ceux utilisés par nos bénéficiaires "en centre".
- A des contacts pour enquêter sur les métiers.

Nota : certains financeurs refusent de financer des bilans à distance. C'est alors à l'employeur que revient le financement de la prestation.

LES SPECIFICITES DU BILAN CHEZ ALPHA ET OMEGA

Un parti pris pour l'entretien de face à face : 20 heures d'accompagnement

18 heures sont consacrées aux entretiens de face à face, sur les 24 heures que dure un bilan. En effet, c'est dans l'échange et par le regard extérieur que le bénéficiaire progresse.

A ces 18 heures s'ajoutent les 2 heures de l'entretien de suivi. Elles ne sont pas comptabilisées dans le temps de bilan, mais bien réelles et effectives.

Les nombreux outils que nous mettons à votre disposition sont remplis chez vous, en dehors de ce face à face privilégié avec le (la) consultant(e).

Les outils

Depuis 1993, ALPHA ET OMEGA a développé au fil de sa pratique du bilan de compétences des outils originaux.

Ils sont le fruit d'un travail d'équipe réalisé au sein de l'entreprise, quelquefois aussi le résultat d'échanges de pratiques avec d'autres centres, en Ile-de-France ou en Province.

Ils vous permettent de mieux poser votre réflexion, de mieux vous situer à l'intérieur de la prestation. En outre, ils constituent une aide essentielle pour clarifier vos pensées et dynamiser vos démarches.

La mise à disposition de ressources diverses

ALPHA ET OMEGA met à votre disposition des sources d'information diverses portant sur les métiers, les compétences, le marché du travail, la formation, la création d'entreprise, la VAE...

Nous vous proposons de plus une base de données de professionnels que vous pourrez interviewer pour réaliser des enquêtes sur le terrain et avoir une idée plus concrète des métiers que vous souhaitez explorer.

Notre équipe

L'équipe d'Alpha et Omega est constituée de personnes aux parcours très différents et parfois originaux, qui se retrouvent dans des valeurs communes et ont la volonté de vous offrir, dans un cadre convivial, la possibilité de construire et réaliser votre projet.

Nous avons fait le choix de fidéliser et de développer les compétences techniques et pédagogiques de nos consultants puisque la totalité d'entre eux sont salariés. Chaque consultant bénéficie en moyenne d'une formation par an et de 2 formations internes.

Un suivi

Officiellement, le bilan de compétences est clos à la remise de la synthèse écrite. Dans les faits, nous restons en contact avec vous plusieurs mois après la fin de la prestation. Le cas échéant, nous vous accordons gracieusement un à deux entretiens pour vous aider dans vos démarches post-bilan : conseil pour la rédaction de votre CV, un entretien d'embauche, un dossier de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), remise en confiance pendant cette phase de transition, ...

Des amplitudes horaires larges

Vos horaires ne vous permettent pas nécessairement d'effectuer votre bilan aux heures "ouvrées". Aussi, nous vous proposons des amplitudes horaires larges :

- En semaine : de 8H à 21H.
- Le samedi : de 9H à 18H.

De plus, nous vous recommandons de consulter la liste des nos bureaux et agences (p. 10). Nous essayons en effet de les répartir géographiquement pour optimiser la proximité avec nos bénéficiaires.

NOS DEMARCHES QUALITE

Alpha et Omega œuvre depuis 1993 à l'amélioration continue de la qualité de ses prestations.

Ce travail constant et de longue haleine se matérialise par :

L'accréditation délivrée par le Fongecif Ile-de-France

Les prestations d'Alpha et Omega sont financées depuis 2001 par le Fongecif-Ile-de France, et depuis 2010 par le Fongecif Rhône-Alpes. Alpha et Omega est également accréditée auprès d'autres organismes, dits OPACIFS, confrères du Fongecif Ile-de-France, mais intervenant dans des secteurs d'activité différents :

- AFDAS pour l'audiovisuel et la culture,
- ANFH pour la fonction publique hospitalière,
- UNIFAF pour le médical ou le social,
- FAF Travail Temporaire pour les intérimaires,
- UNIFORMATION pour le secteur associatif.

La démarche qualité avec le Fongecif Ile-de-France

La qualification OPQF

Alpha et Omega a obtenu en mars 2008 la **Qualification OPQF pour ses prestations d'accompagnement de projet professionnel**. Cette Norme Qualité qui fait autorité dans le domaine de la formation et du bilan (seulement 720 organismes qualifiés sur plus de 40000 existants), apprécie les critères suivants :

- Expérience des intervenants.
- Adéquation des compétences individuelles et collectives.
- Satisfaction du client.
- Ressources techniques et financières.

FINANCEMENT

Le bilan de compétences peut être financé selon les 3 modalités suivantes :

1. Le Congé Bilan de Compétences (CBC)

L'organisme financeur est alors nommé OPACIF. Le plus connu est le Fongecif.

ALPHA ET OMEGA est accréditée par la plupart d'entre eux : le Fongecif, l'Afdas, ANFH, Unifaf, Uniformation, FAFSEA, ...

Le nom de l'organisme qui finance votre bilan de compétence dépend du secteur d'activité dans lequel vous travaillez. Si vous ne le connaissez pas, contactez-nous.

2. Le plan de formation

Votre employeur peut inclure votre bilan de compétences dans son plan de formation, au même titre que des formations "classiques" pour le reste du personnel : formations en langues étrangères, en bureautique, en gestion, ...

Cette décision revient exclusivement à l'employeur.

Le financement est assuré par un organisme nommé OPCA : Agefos, Opcalia, Fafiec, ...

3. Un financement personnel

Nous proposons alors une solution de financement adaptée à votre situation personnelle et modulable.

Plusieurs lieux de réalisation de bilans en Ile-de-France

- Alpha et Oméga : 142 avenue de Paris - 94300 Vincennes (siège social)
- Alpha et Oméga : 38 rue des Mathurins - 75008 Paris
- Alpha et Oméga : 33 avenue Philippe Auguste - 75011 Paris
- Alpha et Oméga : 1 impasse des Mûriers - 94120 Saint Maur des Fossés

POUR NOUS CONTACTER EN ILE-DE-FRANCE

Patrick Amsellem Tél : 01.43.28.97.90 Fax : 01.48.08.75.42 Port : 06.80.99.88.50

Adresse Email : pamsellem@alphaetomega.com

4 lieux de réalisation de bilans en RHÔNE-ALPES

- Alpha et Oméga : 27, rue Pierre Sépard - 38000 Grenoble (siège social)
- Alpha et Oméga : 18 allée du Lac Saint André - 73382 Le Bourget du Lac Cedex
- Alpha et Oméga : 3 rue Dupanloup- 74000 Annecy
- Alpha et Omega : ZI des Marais - 38350 La mure

POUR NOUS CONTACTER EN RHÔNE-ALPES

Marie Boone Tél : 04 76 89 36 46 Fax : 04 76 59 39 06

Adresse Email : mboone@alphaetomega.com

1 lieu de réalisation de bilans en BRETAGNE

- Alpha et Oméga : Immeuble 3 Soleils, 20 rue d'Isly - 35000 Rennes

POUR NOUS CONTACTER EN BRETAGNE

Sabine Dubus Tél : 02 33 44 58 00

Adresse Email : sdubus@alphaetomega.com